

TRIBUNE
Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

**T.S. NE PARAITRA
PAS EN AOUT***(Voir en page 6)*• **LA FIN
D'UNE INJUSTICE**

PAGE 3

• **LES JEUNES ET
L'ACTION
D'ENTREPRISE**

PAGE 7

**MENACES
POUR LA PAIX**

A NOUVEAU des millions d'hommes et de femmes dans le monde ont peur de la guerre. Qu'ils aient tendance à en amplifier les risques réels, cela nous paraît évident. Encore faut-il admettre que nous atteignons une fois de plus un point de tension.

Dans l'été 1956 nous avons eu la crise de Suez, dans l'été 1958 celle du Liban. Aujourd'hui le Congo, Cuba et la mer arctique (avec l'affaire de l'avion américain) deviennent les centres névralgiques. Si l'on regarde cependant les choses de près on peut s'apercevoir qu'il n'existe, en aucun de ces lieux, une véritable impasse. Le Congo doit, lorsque les troupes belges auront été remplacées par les contingents de l'O.-N.U., retrouver les conditions de son équilibre (encore qu'il soit difficile de maintenir en un seul Etat des territoires qui ne formaient pas encore une vraie nation). Cuba peut désormais affronter sans craindre de catastrophes le chantage économique des Etats-Unis. Quant à l'incident aérien du R.B. 47 il n'aura vraisemblablement pas d'autres suites que celles qu'offrent les habituelles polémiques diplomatiques.

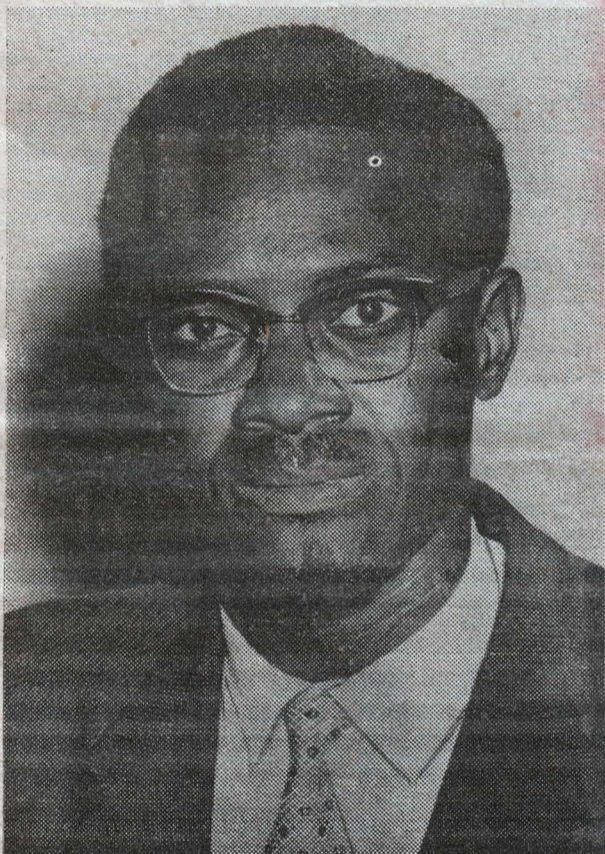
par Gilles MARTINET

Non, aucun de ces conflits ne crée un risque grave. Et cependant leurs répercussions ne manquent pas d'être inquiétantes. Si nous laissons de côté l'affaire épisodique de l'avion américain, que voyons-nous ? Des pays — dans un cas le Congo, dans l'autre Cuba — changent de régime. D'une dépendance — totale ou partielle à l'égard d'une puissance étrangère ils passent à l'état de libre détermination. Cette transformation suscite des réactions brutales. Les anciennes puissances dominantes renoncent aux formes trop voyantes de leur hégémonie mais non à ses réalités matérielles. C'est l'appui international qui, à la longue, peut garantir et l'indépendance cubaine et l'indépendance congolaise. Mais l'appui international n'est pas seulement un appui désintéressé. Et c'est ainsi que des pays qui sont des pays profondément « neutralistes » deviennent un enjeu dans la rivalité des blocs.

Le même destin guette évidemment l'Algérie nouvelle. Si de Gaulle se refuse à conclure un compromis avec le G.P.R.A. (autrement dit s'il ne lui offre qu'une capitulation déguisée), le G.P.R.A. sera conduit, qu'on le veuille ou non, à se tourner vers la Chine et l'U.R.S.S. Il n'y a pas pour lui d'autre solution. Mais c'est une solution grosse de conséquences. La guerre d'Algérie deviendra effectivement la guerre d'un monde contre un autre monde et non plus seulement celle d'un peuple opprimé contre ses oppresseurs.

P OUR nous qui croyons que l'indépendance conquise par les pays colonisés est un moyen et non une fin, pour nous qui opposons à la réalité du néo-colonialisme la perspective d'une véritable révolution des peuples sous-développés, pour nous, enfin, qui voulons dans notre propre pays un socialisme qui ne ressemble ni de près ni de loin à l'ancienne dictature stalinienne, pour nous ces événements ont une importance capitale.

(Suite page 2)



Patrice LUMUMBA



Moïse TSHOMBE

« L'appui International n'est pas seulement un appui désintéressé... »

ÉDITORIAL

(Suite de la page 1)

Il ne suffit pas en effet de constater que Khrouchtchev utilise au maximum les contradictions de ses adversaires, il ne suffit pas de regretter que les intérêts nationaux de l'Etat Soviétique se mêlent étroitement aux actions libératrices des peuples prolétaires ; il faut aussi reconnaître que pour ces peuples l'appui du bloc soviétique est tout de même un peu plus efficace que l'aide que nous sommes nous-mêmes susceptibles d'apporter !

Cela ne doit pas nous décourager un instant de défendre les causes justes. Nous ne serions pas des socialistes si nous ne soutenions pas sans réserve la lutte de toutes les nations colonisées. Mais cela nous montre quelles sont les immenses responsabilités qui incombent au mouvement ouvrier de l'Europe Occidentale et, en premier lieu, de la France.

BEAUCOUP de gens disent qu'une France démocratique — et non plus monarchique — pourrait modifier toute la situation internationale. Cela n'est que partiellement vrai. Une France dont le régime serait de la IIIe ou de la IVe République n'aurait, en vérité aucune solution à apporter au monde de 1960. Seules une France et une Europe qui seraient à la fois socialistes et démocratiques, pourraient par leur existence permettre aux pays du tiers-monde de se libérer totalement de leurs anciennes contraintes sans pour autant participer à la lutte des grands blocs militaires, c'est-à-dire à une lutte qui contient en germe une éventuelle guerre mondiale.

Et c'est précisément parce que nous sommes conscients et de cette possibilité et de cette responsabilité que nous avons engagé notre combat sous le signe de l'indépendance des pays sous-développés, du « désengagement » des petites et moyennes nations et de la coopération fraternelle des mouvements ouvriers européens.

G. M.

ALGÉRIE :

"Commissions" sans intérêt...

LES Commissions d'élus algériens dont la réunion avait été annoncée dès l'automne 1959 par le général De Gaulle vont siéger à Paris dans les derniers jours d'août. Mercredi les conseils généraux d'Algérie, convoqués en session extraordinaire ont désigné leurs représentants dans ces assemblées. Des maires et des adjoints désignés par le délégué général du gouvernement, sur propositions du préfet, des membres de chambres de commerce et d'agriculture désignés par le Premier ministre compléteront les effectifs de ces commissions dont chacune comprendra une trentaine de membres.

En fait les organismes ainsi constitués ne correspondent que d'assez loin au projet initial de l'Elysée. A l'origine, il avait été prévu que le nombre des élus composant les commissions serait d'environ 300. Actuellement, il ne sera que de 120. Des raisons d'ordre financier ont été sans doute avancées par le gouvernement pour justifier cette réduction considérable des effectifs, mais en réalité il semble que les réticences rencontrées par l'Administration française étaient si grandes qu'il est apparu très difficile de rassembler effectivement 300 représentants algériens. Fait caractéristique, les hésitations n'ont pas été moins vives chez les Européens que chez les Musulmans. Dans ces conditions, les Commissions d'élus ne pourront avoir qu'une importance très limitée. Elles ne peuvent pas permettre au général De Gaulle, comme celui-ci l'avait, semble-t-il, prévu il y a un an, de « faire le reste » ou tout au moins d'amorcer une tentative de solution politique du drame algérien.

Même parmi les députés élus en Algérie lors de la consultation truquée de novembre 1958, les réticences sont très marquées. Beaucoup voudraient éviter d'avoir à siéger dans des commissions dont ils savent qu'elles n'auront aucun pouvoir réel, qu'elles ne seront consultées que pour des pro-

blèmes strictement techniques et qu'en fait elles entérineront simplement les instructions des commissaires du gouvernement désignés par le Premier ministre. Les commissions ne se transformeront donc pas, comme certains « libéraux » l'avaient cru ou espéré, en une sorte d'assemblée consultative algérienne. Certains membres de l'entourage du général De Gaulle avaient pensé que ce serait un moyen habile à la fois de reprendre contact avec le F.L.N. et de le contraindre à négocier. Les 300 élus auraient pu émettre des vœux en matière politique. Ils auraient pu à peu près à leur compte un certain nombre de revendications nationalistes que le gouvernement français aurait jugé « acceptables ». En somme, il se serait agi de faire en Algérie, sous une nouvelle forme du Baodaisme sans Bao-Dai. L'évolution de la situation en Algérie même, la conscience de plus en plus claire que les députés administratifs eux-mêmes ne cherchent plus à dissimuler le fait que la seule possibilité de terminer la guerre réside dans une véritable négociation politique avec le F.L.N., la reprise et l'aggravation de la répression, en même temps que l'intensification des combats, — tout a conduit les élus algériens à refuser de se prêter à l'opération. En même temps, le gouvernement et le président de la République, au lendemain de l'échec de Melun, semblent avoir jugé inutile d'opérer dès maintenant une relance politique vers le F.L.N. La réunion des commissions devenait donc sans véritable intérêt pour eux. Comme elle avait été annoncée depuis de longs mois, elle n'a pas été ajournée, mais elle n'est plus qu'une opération de routine dont tout le monde sait qu'il ne sortira rien.

Le vrai problème se posera à nouveau en septembre, à la veille de la session de l'O.N.U. quand il faudra bien d'une manière ou d'une autre reprendre contact avec les dirigeants du G.P.R.A.

Le S. N. I. et la paix en Algérie

Le Syndicat National des Instituteurs a soumis aux centrales syndicales et aux partis de gauche le plan qui avait été approuvé par la majorité de son congrès. Ce plan a, on le sait, pour but de fixer ce que pourraient être les approches d'une véritable solution négociée du problème algérien. Les suggestions qu'il contient sont, bien entendu, matière à critique et à discussion. Et c'est précisément cette discussion que souhaite le S.N.I.

Denis Forestier, qui est à la fois le secrétaire général du syndicat et l'auteur du plan nous a précisé que son initiative tendait avant tout à établir une plate-forme acceptable par toutes les forces de gauche. Son propos n'est pas, comme certains l'ont

laissé entendre, de faire prendre par les syndicats des responsabilités qui incombent aux partis, mais seulement de servir d'agent de liaison entre des forces politiques qui demeurent profondément divisées.

La procédure suivie par le S.N.I. rappelle celle qui a été utilisée lors de la constitution du Comité National d'Action Laïque. Il y a cependant une différence importante. Le C.N.A.L. avait proposé un programme qui laissait très peu de place à la discussion. Le plan que soumet aujourd'hui Denis Forestier est au contraire susceptible de recevoir d'importantes modifications.

Le P.S.U. ne manquera pas d'indiquer celles qui lui paraissent indispensables.

LA FORCE DE FRAPPE...

Chacun sait qu'il est indispensable, pour la plus grande gloire de notre cher et vieux pays, que la France soit enfin dotée d'une force de frappe qui lui permettra d'étendre son rayonnement sur l'humanité inquiète.

C'est grand, c'est beau, c'est généreux, la force de frappe. Le gouvernement l'a bien compris, qui n'hésite pas, pour trouver les 31 milliards de NF nécessaires, à augmenter le prix du ticket de métro et à réduire la ration alimentaire des malades...

... le métro

LES tarifs du métro et des autobus vont augmenter prochainement, vraisemblablement au début d'août. La hausse envisagée par le Gouvernement serait de 50 % en moyenne et frapperait également les cartes hebdomadaires. Les travailleurs qui utilisent chaque jour ces transports vont être les premiers touchés par cette mesure.

Cela fait plus d'un an que l'on parle d'une hausse mais jusqu'à présent, les ministres n'avaient pas autorisé la R.A.T.P. à pratiquer cette augmentation. A la fin de l'an dernier, la Régie, soulignant l'importance de son déficit, avait proposé de nouveaux tarifs qui furent refusés. Or, actuellement ce déficit s'élève à environ 300 millions de NF et l'on cherche les moyens de le résorber. Lorsque le Gouvernement n'autorise pas d'augmentation, la loi prévoit que le déficit doit être couvert par des subventions de l'Etat (80 %) et des collectivités locales intéressées (20 %). Une proposition gouvernementale discutée au début de cette année par le Parlement devait porter cette participation de 20 à 30 % pour les collectivités, la part de l'Etat tombant de 80 à 70 %. Mais en raison de nombreuses oppositions, ce projet est en attente et c'est le Premier ministre qui doit trancher le débat par un décret. Trois cents millions de nouveaux francs ainsi répartis risqueraient en tout cas d'imposer de lourdes charges aussi bien aux collectivités de la région parisienne qu'à l'Etat. C'est ce qui explique la hausse envisagée.

Cependant, il existait d'autres moyens d'éponger le déficit et de nombreux conseillers municipaux ou conseillers généraux de la Seine appartenant aux groupes P.S.U., communiste et socialiste ont déjà protesté contre la hausse. Ils proposent, pour leur part, de rétablir la taxe de 600 anciens francs par travailleur qui était payée par les employeurs de la région parisienne. Ces entrepreneurs sont en effet parmi les principaux bénéficiaires des transports qui leur apportent la main-d'œuvre et il serait

juste qu'ils en paient une partie. Cependant, si la taxe de 600 francs était rétablie, il faudrait que la Régie en réserve le produit total et non une partie comme ce fut le cas lorsqu'elle existait, le reste allant « se perdre » dans les caisses du Trésor.

Mais le déficit important de la Régie pourrait aussi être réduit par d'autres mesures. Actuellement, la circulation est si difficile à Paris que les autobus perdent un temps considérable dans les embouteillages. Il faudrait dégager de grands itinéraires, interdire le stationnement dans de nombreuses voies et, pourquoi pas ? interdire même la circulation des voitures particulières dans certaines zones comme l'a proposé Claude Bourdet au Conseil Municipal. Pour cela, il faut vaincre beaucoup d'intérêts et il ne paraît pas que la Préfecture de Police y soit réellement décidée, malgré les discours apaisants du préfet. Laisser aux personnes qui ont les moyens de s'acheter une voiture la liberté de circuler, et empêcher ainsi les transports publics d'assurer un service normal, pour finir par faire supporter aux travailleurs les conséquences de ce manque de logique ne paraît pas une solution très rationnelle ni très juste. Résoudre le problème de la circulation à Paris ne suffirait peut-être pas pour résorber le déficit de la R.A.T.P., du moins, le diminuerait-il très sensiblement.

La S.N.C.F. aussi est en déficit — 150 millions environ pour les lignes de banlieue — et pour équilibrer son budget on envisage une hausse du même ordre que pour la R.A.T.P. Ici aussi, les cartes hebdomadaires seraient touchées par l'augmentation. En contrepartie de toutes ces augmentations, qu'offre-t-on aux travailleurs ? Simple-ment un relèvement de l'indemnité de transports payée par les employeurs. Actuellement fixée à 8 nouveaux francs, elle passerait à 12 ou 15 NF. Or beaucoup de salariés font de très longs trajets, chaque matin et dépendent beaucoup plus de 15 NF par mois pour leurs transports. Une fois de plus, ce sont les mêmes qui paient.

... et les hôpitaux

LES rations alimentaires vont être réduites dans les hôpitaux parisiens pour équilibrer le budget de l'Assistance Publique. L'Assistance Publique de Paris connaît en effet de nombreuses difficultés financières et pour éviter un déficit, elle avait demandé au Gouvernement l'autorisation d'augmenter de 9 % les « prix de journée » dans les hôpitaux, prix de journée qui n'avaient pas été augmentés depuis juillet 1958. Au 1^{er} janvier 1960, le Gouvernement a autorisé une hausse d'environ 5 % et a demandé à l'Assistance Publique de faire des économies. C'est ce qu'elle fait sur tous les postes budgétaires, y compris sur la consommation des malades. Dans une circulaire qu'il vient d'adresser aux directeurs d'établissements hospitaliers, M. Leclainche, directeur de l'Assistance Publique, demande en effet que les rations quotidiennes soient diminuées de façon importante, notamment pour les matières grasses. Les malades normaux et les vieillards recevront désormais 8 grammes de beurre au lieu de 18, les tuberculeux et les suralimentés, 20 grammes au lieu de 38, etc... Une attribution égale de margarine et d'huile doit compenser « théoriquement » ces réductions mais, de toute façon, la commande de matières grasses autres que le beurre « devra être réduite de 10 % ». Un service de viande par semaine sera supprimé et remplacé par un légume ou un entremets. Quant aux légumes, on estime qu'ils sont servis en rations « trop élevées » et qu'il « convient donc de réduire la dépense quotidienne de cuisine ».

D'autre part, dans une lettre aux médecins, le directeur de l'Assistance Publique leur demande de réduire au strict nécessaire les dépenses d'ordre médical — médicaments, radios, analyses — certaines « exagérations »

ayant été constatées en ce domaine. De plus, le blanchissage ne devra plus être systématique comme cela se pratique couramment aujourd'hui : désormais, le linge ne sera lavé qu'en cas de besoin.

Toutes ces mesures empêcheront sans doute les gaspillages encore trop fréquents dans les hôpitaux. Les malades ne devraient pas en souffrir, c'est du moins ce qu'affirme l'Assistance Publique, en raison de la méthode de répartition qui n'est pas aussi systématique que ces dispositions le laissent entendre. Cependant, il demeure assez scandaleux que l'on puisse prendre de telles mesures alors qu'on aurait pu trouver un autre moyen de résorber le déficit de l'Assistance Publique.

Aurait-il fallu augmenter davantage le prix de journée ? Sans doute si l'on veut que l'Assistance Publique puisse équilibrer son budget, mais ce que l'on oublie, c'est que le gouvernement est responsable du prix élevé des hôpitaux parisiens. L'Assistance Publique supporte en effet des charges très importantes qui ne devraient pas lui incomber : recherches, Enseignement, soins aux provinciaux dans les Centres spécialisés de Paris. Elle assure des services qui devraient normalement être à la charge de l'Etat, et au lieu de l'en décharger progressivement, on fait le contraire. Une subvention de 480 millions versée par l'Etat à l'Assistance Publique en 1955, au titre de la Recherche, n'a jamais été renouvelée. Avant d'augmenter les prix et de diminuer les rations, les Pouvoirs publics auraient pu faire face à leurs responsabilités. Il est trop facile de faire « payer » aux malades les frais d'une situation dont ils ne sont pas responsables.

G. M.

UN EXEMPLE D'ÉVOLUTION PACIFIQUE

VERS L'INDÉPENDANCE

(Exposé de G. d'Arboussier à la Commission "Décolonisation")

1960
année
de l'Afrique

Voici les principaux thèmes développés devant la commission « Décolonisation-Coopération » du P.S.U., par Gabriel d'Arboussier, ancien vice-président de l'Union Française, secrétaire général du Rassemblement démocratique africain, président du Conseil Mondial de la Paix.

« La Constitution de 1958 permettait aux pays africains, pour la première fois, d'acquiescer immédiatement cette indépendance; celle-ci était prévue dans le texte, et le Président de la République l'avait explicitement affirmé lors de ses discours. Ce qui nous a séparé de Sékou-Touré, c'est que le leader de la Guinée, reconnaissant cette possibilité, pensait que l'évolution ultérieure de la Constitution offrait plus de chance de s'orienter vers l'intégration plutôt que vers l'indépendance réelle. Formation politique, tendance d'esprit.

« Pour nous, notre conviction étant non moins affirmée, nous n'avons pas cru pouvoir suivre Sékou-Touré dans son « NON », car notre souci majeur, eu égard à la situation de l'ensemble des territoires — africains — et particulièrement l'attitude d'Houphouët-Boigny — notre souci dominant était de préserver avant tout l'unité africaine. Nous croyons fermement que, si la décolonisation est inévitable, elle ne peut se développer, dans le cadre d'une démocratie africaine, sans que soit assurée la solidarité économique des nouveaux Etats indépendants.

« Ainsi donc nous pensions, dès septembre 1958, faire évoluer la Constitution française, dans une première étape, vers une Confédération multinationale. Et pour cela, une unité africaine renforcée nous semblait indispensable.

« Cette unité, nous devions en fournir une preuve tangible. A Bamako, nous inspirâmes la Fédération du Mali. Des quatre territoires initialement prévus, on sait qu'il en est restés deux : le Sénégal et le Soudan. Mais le mouvement était déclenché.

« Comment pouvions-nous — Fédé-

ration du Mali — obtenir notre indépendance ? La République française ne nous disait-elle pas que nous avions le droit de la proclamer, mais qu'alors nous nous retirions — ipso facto — de la Communauté ? A quoi nous avons répliqué que nous voulions l'indépendance, certes, mais refusions de sortir de la Communauté.

« Allions-nous poser un ultimatum ? ou bien susciter un référendum — dont on sait les risques de confusion. N'était-il pas possible d'interpréter la lettre de la Constitution en considérant praticable un transfert des compétences dans le cadre même de la Communauté, assurant ainsi pacifiquement une indépendance négociée, avant toute modification constitutionnelle.

« C'est ainsi que les représentants du Mali s'engagèrent à parapher les accords de coopération — dans l'indépendance reconnue — avant de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée du Mali. Ils engagèrent leur honneur, et leur loyauté fut récompensée puisqu'en quatre jours les accords furent signés et ratifiés par les organismes représentatifs de la Fédération.

« Cette procédure ne prouve-t-elle pas amplement qu'elle est la seule capable de préserver l'amitié des nouveaux Etats indépendants et de la France, amitié scellée dans la libre discussion loyale d'Etats souverains.

« Une autre preuve de confiance réciproque est à souligner à propos des accords militaires, du maintien des bases au Sénégal et au Soudan, et de la représentation diplomatique, et enfin de la création d'une Cour d'arbitrage (donc paritaire) remplaçant l'actuelle Cour arbitrale. En ce qui concerne les problèmes militaires, le Mali demanda que les citoyens maliens servant dans l'armée française soient, ou bien démobilisés, ou mis en mesure de contracter un engagement personnel. Le Mali n'a certes pas la possibilité d'entretenir une nombreuse armée; les 3.500 hommes

qui constituent les forces maliennes sont équipées par la France, et leur encadrement actuel n'est que provisoire. L'armée malienne se cantonnera dans le maintien de l'ordre, à l'exclusion de toute activité politique. Quant à la représentation diplomatique, le Mali s'est réservé naturellement les contacts avec les Etats africains et les quatre Grands.

« Les problèmes de la coopération économique et financière ont constitué la deuxième partie des accords franco-maliens. Judicieusement et sagement, la Fédération du Mali entend rester membre de la zone franc, considérée par elle comme une zone de croissance et de développement, et non comme un secteur de maintien et de protectionnisme. Une commission franco-malienne sera chargée de veiller à la bonne application des accords quant à la monnaie, à la politique extérieure et au règlement des problèmes domaniaux.

« Il sera tenu un « compte d'opérations » destiné à favoriser la venue des capitaux étrangers et leur liberté de mouvement. Un Conseil malien du crédit et un Conseil monétaire suivront les opérations des banques. Ces deux organismes coordonneront le crédit et les investissements dans la Fédération.

« Enfin, désireux de prendre toutes ses responsabilités, le Mali a obtenu que soit personnalisée sa part au Fonds de stabilisation des Changes (jusqu'à présent, en effet, le déficit chronique de la balance commerciale était fondu dans l'ensemble de la zone franc). Pour parfaire cette responsabilité, le Mali veut avoir l'effective direction des offices des changes dans la Fédération.

« Certes, si n'existait pas l'actuelle technique budgétaire française de l'annualité des crédits d'engagement et d'investissement, il serait souhaitable que soit fixé le montant de l'aide globale accordée par la République française à la Fédération du Mali pour une durée de quelques années. Cela permettrait l'établissement d'un plan d'avenir

le Mali

« Dès à présent, c'est d'entraide qu'il faut parler dans une zone franc dans laquelle les parties en présence apportent chacune une part réelle (p.e. les transports fluviaux métropolitains ne bénéficient-ils pas de l'exclusivité du fret des marchandises africaines destinées à la Communauté ?).

« La France, a précisé Gabriel d'Arboussier, a été généreuse dans les transferts du domaine privé de l'Etat français, et le Mali a su l'apprécier.

« Tout le problème de la décolonisation et de la modernisation des structures archaïques est compris dans une coopération loyale. Cette dernière a assuré la réussite des pourparlers franco-maliens.

Pour conclure, Gabriel d'Arboussier a mis l'accent sur les objectifs que se sont fixés les dirigeants de la Fédération du Mali :

— Création d'un véritable marché intérieur.

— Formation de cadres techniques africains de valeur.

— Engendrer un capital national en suscitant des ressources et une épargne capable d'investissements.

— Réaliser une étroite coopération interafricaine établissant un « Marché commun » africain susceptible de traiter globalement avec le Marché commun européen et conditionnant un vaste plan général d'investissements à l'ensemble des Etats indépendants d'Afrique.

Interrogé sur le leadership éventuel en Afrique, notre ami nous dit sa conviction, qu'« il n'y a pas, » il ne peut y avoir un leadership africain. C'est ensemble, tous ensemble, solidaires et unis que nous réaliserons le bonheur des populations africaines

« Ces vues grandioses, dit encore Gabriel d'Arboussier, nous pouvons les poursuivre avec le concours de la France à laquelle nous sommes attachés par la culture et la civilisation qu'elle nous a enseignées. Nous sommes enfin persuadés que là se trouve la voie africaine vers le socialisme ».

B.A.B.

LA FIN D'UNE INJUSTICE

Mardi dernier, un calvaire de treize années a pris fin pour trois hommes, Raseta, Ravoahangy, Rabemananjara, anciens députés de Madagascar condamnés, les deux premiers à la peine de mort, le troisième aux travaux forcés à perpétuité le 4 octobre 1948, à l'issue d'un procès qualifié à l'époque « d'Affaire Dreyfus à l'échelle d'un peuple ». Ce fut le premier grand procès colonial où apparurent en pleine lumière les procédés de répression colonialistes

essentiellement basés sur la torture que dénoncèrent avec acharnement leurs défenseurs Pierre et Renée Stibbe, Yves Dechezelles, ainsi que Mes Lamine Gueye et Henri Douzon. Ceux-ci, après les agressions dont ils avaient fait l'objet à Madagascar, réclamèrent le transfert en France du procès, mais MM. Marius Moutet, Coste-Floret et de Chevigné s'y opposèrent avec acharnement. De même, pour des raisons d'opportunité politique, l'Assemblée nationale, saisie à maintes reprises des irrégularités flagrantes dont fourmillait cette affaire, refusa-t-elle la suspension des poursuites, mais l'émotion provoquée dans l'opinion permit au Président de la République Vincent Auriol, en Août 1949, de décider la grâce des condamnés à mort, dont la peine fut commuée en celle de détention dans une enceinte fortifiée. Ils furent alors transférés à la prison de Calvi, où ils demeurèrent jusqu'en 1956. La campagne en faveur de leur libération fut animée par le « Comité pour l'amnistie aux condamnés politiques d'outre-mer », présidé par le professeur Massignac; de nombreux intellectuels de gauche ainsi que plusieurs dirigeants actuels du P.S.U. prirent part à l'activité de ce Comité.

A leur sortie de prison, les trois anciens députés furent astreints à résider en France, et quand, sur la foi d'une promesse gouvernementale, de retour à Madagascar, Raseta s'embarqua en juillet 1959 pour Tananariye, il fut intercepté à Djibouti sur ordre de M. Debré et ramené en France.

Cependant, le peuple malgache n'avait pas cessé de manifester confiance et affection à ceux qu'il considérait comme ses porte-parole les plus authentiques. Pour les masses malgaches, ce n'est pas la proclamation officielle de l'indépendance, mais le retour des exilés qui symbolise la

fin du colonialisme et le début d'une ère nouvelle. M. Tsiranana l'a bien compris, qui a tenu à les ramener à Madagascar dans le même avion que lui et à s'associer aux manifestations qui vont saluer leur retour.

Avant de quitter la France, Raseta, Ravoahangy et Rabemananjara, qui se sont liés d'amitié à de nombreux démocrates français, ont tenu à remercier chaleureusement tous les Français qui ont lutté pour que justice leur soit rendue. Ils ont également marqué leur volonté de contribuer à l'union de tout le peuple malgache pour donner un contenu réel à l'indépendance.

Le premier problème politique qui va se poser à Madagascar est celui du renouvellement des assemblées malgaches, qui demeurent encore celles qui furent élues à l'époque de la loi-cadre. Au lendemain des fêtes de l'indépendance qui vont se dérouler les 30 et 31 juillet, vont se préparer les candidatures. Les anciens exilés sont appelés à jouer à nouveau très rapidement un rôle politique important dans la vie politique malgache, et ils l'assumeront dans un esprit progressiste.

Quand, en 1946, Raseta et Ravoahangy avaient voulu présenter à la première Constituante de la IV^e République un projet de loi tendant à faire de Madagascar un Etat associé à la France dans l'Union Française, le président de la Constituante, Vincent Auriol, déclara ce projet irrecevable.

N'eût-il pas été préférable d'éviter une répression qui en 1947-48 fit 80.000 morts à Madagascar et une longue privation de liberté aux dirigeants malgaches pour aboutir aujourd'hui, avec treize ans de retard et sous l'empire des événements qui ont transformé l'Afrique, à la réalisation de leur idéal ?

Pour le succès des pourparlers

Au cours d'une conférence de presse tenue à Paris le 20 juillet, le Comité national pour le succès des pourparlers, suscité par le Club Jean Moulin, a insisté sur les points suivants :

— le principe de la négociation entre les autorités françaises et le G.P.R.A. est acquis;

— la relance de la négociation, interrompue pour des raisons de procédure et non de substance, est liée à la conclusion d'une trêve qui démontrera la représentativité du G.P.R.A. et permettra aux pourparlers de se dérouler dans un climat acceptable de part et d'autre;

— les partisans de la négociation ont aujourd'hui le devoir de prendre leurs responsabilités en définissant clairement les objectifs que la négociation devra atteindre : garanties militaires et politiques pendant la période préalable au referendum; statut futur des Européens d'Algérie et des travailleurs algériens en France; définition des conditions minima exigibles de part et d'autre pour que la consultation populaire à prévoir aboutisse à une solution acceptable par toutes les parties en présence.

PETITES ANNONCES

RECHERCHONS représent. V.R.P. tous départ., conserves poissons, etc. Ecrire agent général R. Bert, 348, r. d'Endoume, Marseille (7^e).

Foyer Communautaire de Vacances, Hauteville/Fier (Hte-Savoie) : Places libres du 22 août au 15 septembre 6 NF à 11 NF par jour suivant ressources familiales.

BULLETIN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse

.....
déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

Signature :

(Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 8, rue Jenner, Paris-9^e.)

Directeur-Gérant : Roger CERAT

Imprimerie René Boulanger
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e

Travail exécuté
par des ouvriers syndiqués.

1960.



★ "LA VOIE AFRICAINE
VERS LE SOCIALISME..."

(Ici, Modibo Keita et Mamadou Dia, président et vice-président du gouvernement du Mali, lors du transfert des compétences.)

LES PROBLÈMES DE L'AFRIQUE NOUVELLE

DESORMAIS, la décolonisation est une tâche marginale, quoique fort importante, puisque les rapports franco-africains dépendront finalement de la manière dont il sera mis fin au conflit algérien. Mais la majeure partie de l'Afrique a été décolonisée politiquement à un rythme impétueux depuis 1955.

Il ne reste plus à décoloniser qu'Angola (les colonies portugaises) et certains territoires de dépendance anglaise en voie d'évolution (Kenya, Rhodésie, Ouganda). La dramatique question de l'Afrique du Sud (indépendante sous domination blanche) est beaucoup plus un problème racial que colonial. Dorénavant, l'essentiel, c'est la coopération, mais laquelle ? Coopération dans l'égalité, la justice et la liberté, ou selon les rapports inspirés par les visées impérialistes ? On peut appeler néo-impérialisme cette tentative de liquider le vieux colonialisme tout en maintenant les rapports de domination stratégique et économique.

Dans les événements du Congo ex-belge, les manœuvres du néo-impérialisme sont très apparentes. De même l'ultimatum — impliqué dans le premier projet constitutionnel de 1958 (de Debré) —, consistant à imposer un statut préfabriqué ou bien à précipiter dans la sécession l'Etat africain intéressé — était une démarche typiquement néo-impérialiste, tout comme l'est une certaine conception centraliste et protectionniste de la zone franc.

Les expériences de la Tunisie, du Maroc, puis récemment du Mali, ont démontré que le néo-impérialisme pouvait être efficacement combattu par un mélange de fermeté et d'habileté politiques, sans qu'il s'ensuive la rupture avec la France et tout en maintenant malgré la guerre d'Algérie (plus ou moins bien, selon le cas) une souhaitable et utile coopération.

On pourrait faire les mêmes observations pour le Ghana, la Nigéria et la Grande-Bretagne, dont les rapports obéissent aux mêmes lois, quoi qu'avec des démarches de forme différentes, tenant à la plus grande souplesse initiale du « Commonwealth ».

Devant le néo-impérialisme, le socialisme européen et international doit élaborer sa stratégie, en collaboration avec les mouvements d'émancipation africains, principalement ceux qui se réclament du socialisme, en vue d'instituer des rapports de justice et d'égalité dans la coopération entre l'Occident et l'Afrique.

Pour cela, il convient d'être informé des aspirations de l'Afrique nouvelle et de ses problèmes.

Unité

Son premier problème est celui de l'Unité, pour résister à la balkanisation et aux manœuvres de division inspirées par les intérêts capitalistes et stratégiques (exemple : l'Union Minière et le Katanga). L'indépendance africaine est un fait acquis, sauf pour quelques attardés du colonialisme, mais les grandes compagnies veulent orienter cette indépendance dans leur sens et non dans celui des peuples. Par ailleurs, l'unité se heurte à des particularismes évidents qu'on ne saurait effacer d'un trait de plume constitutionnel. Historiquement, cette préoccupation de l'Unité est naturelle puisque la dénomination coloniale s'est opérée à la faveur du partage décidé en 1885 par le traité de Berlin. Economiquement comme politiquement, l'unité africaine comme l'unité européenne, représente en principe un progrès et s'inscrit dans l'interdépendance des évolutions mondiales.

Mais sous quelle forme se fera cette unité ? Sous la forme totalitaire ou démocratique ? C'est pour préparer la voie à la solution démocratique que l'organisation politique de nos camarades du Mali s'est intitulée « Parti de la Fédération Africaine » (P.F.A.). Il s'agit de promouvoir l'unité dans la diversité et de poser avec cette formule les fondements d'une Fédération qui pourra s'étendre progressivement à toute l'Afrique. Dans le rapport général du Congrès Constitutif du P.F.A., L. Sedar Senghor souligne la supériorité de l'Etat fédéral sur l'Etat unitaire : « Il n'y a qu'un moyen, dit-il, de réduire la tyrannie de l'Etat, de conjurer ses maladies comme le voulait le socialiste Proudhon, c'est le Fédéralisme, c'est-à-dire la décentralisation et la déconcentration des institutions tant écono-

miques que politiques ». Et il souligne : « La création de la Nation négro-africaine par l'Etat fédéral doit donc être le souci de tous les militants du P.F.A., la mystique de la Fédération leur mystique ».

Parti unique et démocratie

Un autre problème, non moins important, qui se pose aux peuples africains, est celui du régime politique : parti unique ou démocratie.

Tous les leaders sérieux estiment que dans un continent sous-développé dont les 9/10^e des habitants sont des paysans analphabètes, on ne saurait transposer « la démocratie » de type occidental. Mais s'agit-il pour autant d'instaurer le système du parti unique totalitaire, anéantissant toute diversité et opposition ?

Certains intellectuels occidentaux, avec leur habitude légèreté, s'en font parfois les champions. Au contraire, les Africains essayent de tirer les leçons du fascisme comme du stalinisme, et de trouver une formule qui sauvegarde les libertés essentielles au travail et à l'homme, tout en assurant le maximum d'autorité pour la construction des économies nouvelles. En Tunisie, Habib Bourguiba exerce une forte autorité en s'appuyant sur le Néo-Destour et sur la centrale syndicale, l'U.G.T.T., mais ni le parti communiste, ni le vieux Destour n'ont été dissous. Au Mali, on a procédé à des regroupements dans le sens de l'Unité. Senghor, au nom du P.F.A., définit ainsi les droits de l'opposition :

« Son rôle est certes de critique, mais la critique doit être constructive en démocratie. La loi est faite aussi pour l'opposition, elle est tenue de la respecter. Les gouvernements, sous le contrôle du parti majoritaire, prendront toutes les lois et mesures nécessaires pour faire entendre raison à une opposition démagogique. Ils ne toléreront ni violation de la loi, ni appels à l'illégalité et à la violence, que les prétextes en soient religieux ou raciaux. C'est le sens démocratique que nous donnons à la dictature du prolétariat. »

Au Dahomey, on assiste à un regroupement dans le sens de l'unification en vue de créer un rassemblement politique qui sera un instrument unique de gouvernement. Au Moyen-Congo, au contraire, l'abbé Fulbert a mis l'opposition socialiste en prison. Au Maroc, on connaît la lutte qui existe entre le Palais, l'Union Nationale des Forces populaires, le parti de l'Istiqlal, le Mouvement Populaire Marocain.

Une étape caractérisée par une union constructive pour un programme de modernisation, union orientée dans le sens du progrès, des intérêts populaires, se révèle bénéfique pour le peuple toutes les fois qu'elle est rendue possible par les rapports des forces, l'intelligence et la maturité des cadres. C'est sur la base de cet acquis que l'opposition pour le socialisme sera facilitée, le moment venu.

Le choix

En effet, sans qu'il puisse être encore question de socialisme, il est évident que le choix actuel du modèle de développement est décisif pour préparer le choix final. S'appuyer sur les débris du colonialisme, les forces rétrogrades, maintenir les anciens privilèges économiques ou bien, au contraire, planifier, moderniser, construire des institutions nouvelles, politiques, économiques, culturelles, — telles sont, dans la première phase, les deux voies concurrentes.

Inventée depuis quatre ans, la Tunisie a d'abord créé une démocratie moderne basée sur la laïcité de l'Etat, le suffrage universel, une assemblée constituante qui a opté pour un régime présidentiel. Sur la base de la modernisation politique, Habib Bourguiba entreprend la modernisation économique, récupère les services concédés, crée un Conseil du Plan, accélère la formation des cadres, organise le réseau de la coopération, en bref, s'attaque au sous-développement selon des méthodes qui préparent, le moment venu, l'option pour un socialisme démocratique.

Au Mali, on se prononce, non certes pour le so-

cialisme dans l'immédiat, mais pour la « voie africaine vers le socialisme ». L. Sedar Senghor, au nom du P.F.A., a déjà fait un choix doctrinal de principe : « Récapitulons les apports positifs de Marx. Ce sont : la philosophie de l'humanisme, la théorie économique, la méthode dialectique. Nous y ajoutons comme moyens le syndicalisme et la planification. Et aussi le fédéralisme, la mutualité et la coopération, qui nous viennent des socialistes idéalistes français : Proudhon, Saint-Simon, Fourier... Nous sommes pour une voie moyenne, pour un socialisme démocratique ».

Bien que ne se concrétisant pas dans une formule, la démarche de Sékou Touré en Guinée — compte tenu des difficultés et des évolutions résultant de l'excommunication majeure de 1958 —, n'est pas fondamentalement différente. Sékou Touré, président du Parti Démocratique de Guinée et chef d'Etat, insiste sur l'importance de la « coopération », non seulement du point de vue économique, mais comme moyen d'éducation : « Encouragement du mouvement coopératif et des initiatives populaires, pour faire de l'investissement humain le point de départ d'une économie nationale planifiée, basée sur le travail collectif du peuple et préoccupée avant tout de l'élevation progressive de son niveau de vie ».

Le président du P.D.G. met en valeur le procédé de l'investissement humain, pratiqué notamment au Soudan, en Guinée et dans d'autres pays d'Afrique : « Pour le capital, l'investissement humain interprété selon les normes et les conceptions coloniales, a été un acte militant, particulièrement remarquable en soi, mais sans continuité. Pour l'inverse, interprété sur le plan de la solidarité africaine, il a été un nouveau moyen d'évolution, une nouvelle possibilité de progrès et de perfectionnement ».

Le syndicalisme

Cette voie socialiste peut être sérieusement préparée par le syndicalisme africain. On connaît le rôle de pionnier joué par Ferhat Hached et l'U.G.T.T. qui ont facilité la tâche de Bourguiba et du Néo-Destour. Le Syndicalisme assume le rôle d'éducateur et de formateur du mouvement démocratique et coopératif. Cependant, les salariés (6 % en moyenne) sont peu nombreux par rapport à la masse énorme des paysans et des sans-travail africains. Il y a quelque 3 millions de syndiqués pour 200 millions d'habitants. Le rapport du P.F.A. souligne l'originalité du problème syndical en Afrique : « Le revenu annuel moyen d'un fonctionnaire africain est d'environ 360.000 fr. C.F.A., celui d'un salarié du secteur privé de 180.000, tandis que celui d'un paysan est de 100.000 francs, dans l'ancienne A.O.F. ». Or, il y a 90 % de paysans.

Par suite, les problèmes de la lutte de classes ne sauraient se poser en Afrique comme en pays développés et industrialisés. Les schémas de la gauche occidentale ne sont pas transportables. Il y a lieu de redéfinir de justes rapports entre le socialisme européen et les mouvements africains. De 1948 à 1956, nous avons au sein du « Congrès des Peuples contre l'impérialisme », rassemblé le Néo-Destour, l'Istiqlal, le M.T.L.D., le Conseil National Malgache, les partis de la Gold Coast, Nigéria, Sierra Leone, certaines Fédérations d'Afrique, etc... C'était possible sur un plan négatif et relativement simple : anticolonialisme, indépendance. Mais, désormais, les problèmes et les centres de gravité ont changé. Déjà la Conférence de Bandoeng (1955), les Congrès des Peuples Africains d'Accra (1958) et de Tunis (1960), ont mis en relief l'action économique, le néo-colonialisme, la planification, et même récemment, l'idée d'un marché commun africain. Une centrale syndicale africaine est envisagée, que les Tunisiens voudraient voir reliée aux organisations internationales et non séparées d'elles.

Pour les socialistes, l'heure est venue de se reconvertir également aux nouvelles tâches de la Coopération internationale et de la lutte contre le sous-développement. Ce sera la meilleure voie pour exprimer notre solidarité à l'Afrique nouvelle et pour l'aider à résoudre ses problèmes.

Jean ROUS.

Année de l'Afrique

L'AFRIQUE ET SES DRAPEAUX

CETTE année 1960 aura vu l'accession à l'indépendance de la quasi-totalité des territoires français d'Afrique Noire. L'année prochaine terminera peut-être ce processus irréversible de libération politique des peuples « colonisés ». Il aura fallu dix années pour que se réalise la grande transformation annoncée par nombre d'esprits clairvoyants. Il faut reconnaître que l'Afrique Noire française aura été heureusement épargnée du tragique et sanglant déroulement des événements qu'ont connus les peuples colonisés d'Asie. Il n'en est pas de même, il est vrai, pour Madagascar, dont on se souvient la terrible répression de 1947, ni de l'Afrique blanche. Mais ces faits n'arrêtent en rien l'irrésistible marche vers l'indépendance nationale.

Au début de 1950, l'Afrique — dans son entier — ne possédait que quatre pays indépendants sur son continent : le Libéria, l'Éthiopie, l'Égypte et l'Union Sud-Africaine, cette dernière au profit d'un Etat blanc et ségrégationniste des Afrikaners. Depuis sont nés la Libye et le Soudan (ex anglo-egyptien), le Maroc et la Tunisie en 1956.

● Le Ghana, avec ses sept millions d'habitants, est, depuis le 1er juillet, une République membre du Commonwealth. Les quarante millions d'habitants de la Fédération de Nigéria, — le territoire le plus peuplé d'Afrique — seront indépendants le 1er octobre prochain. Au début de ce mois, l'Italie abandonnait son mandat sur la Somalie, tandis que le Somaliland, libéré quelques jours auparavant par la Grande-Bretagne, fusionnait avec sa voisine pour former une République Somalie unitaire, forte de moins de deux millions d'habitants, assez pauvres surtout dans l'ancien protectorat britannique, mais soumis à l'influence panislamique.

● Le Congo — anciennement belge — est, depuis le 30 juin, affranchi de la tutelle du roi des Belges. Avec ses treize millions d'habitants, le Congo se présente comme l'un des plus riches et des mieux structurés des pays d'Afrique. Malheureusement

pour lui, la politique paternaliste belge a systématiquement négligé la formation de cadres autochtones, et la jeune République du Congo se trouve devant l'angoissant problème de son unité et des moyens humains de gouvernement.

● Les territoires sous administration anglaise du Sud-Est africain évoluent vers une autonomie locale, mais devant s'adapter au courant d'indépendance. La Fédération de la Rhodésie et du Nyasaland (7 millions d'Africains et 220 non africains) gouvernée par une minorité européenne, et non acceptée par les Africains, prépare une constitution assurant une plus grande participation des Africains. Le Tanganyika, (9 millions d'Africains, 112.000 asiens et arabes, 230.000 européens) est un territoire sous tutelle, qui demande son indépendance à l'O.N.U. Le Kenya (6 millions d'Africains, 150.000 asiens et arabes, 50.000 européens) négocie l'autonomie.

● Quant aux possessions espagnoles et portugaises — Guinée, Sierra-Léone, Mozambique, Angola, etc... il est peu probable qu'elles puissent longtemps rester en dehors du courant d'indépendance africain.

● La Guinée a pris son indépendance lors du référendum de 1958. Les autres pays de l'A.O.F. et de l'A.E.F. avaient choisi la voie de la Communauté pour suivre leur évolution. Il aura fallu deux années à peine pour que la Constitution soit caduque. Sénégal et Soudan — réunis dans la Fédération du Mali — avec une population de six millions d'êtres, ont obtenu leur indépendance le 20 juin 1960. Les cinq millions de malgaches sont en République depuis le 25 juin. Le Conseil de l'Entente — qui groupe, avec plus de douze millions d'habitants, le Niger, la Haute Volta, la Côte d'Ivoire et le Dahomey — entreprend des pourparlers avec la République française pour obtenir son indépendance avant de discuter des accords de coopération. L'Union des Républiques d'Afrique Centrale — composée du Congo français, du Tchad et de la République Centre-africaine

(anciennement Oubangui-Chari) espère donner, avant la fin de l'année, l'indépendance à ses quatre millions et demi d'habitants, tandis que le Gabon, le plus riche de l'ex A.E.F. avec ses cinq cents mille habitants et ses ressources naturelles entend diriger lui-même des pourparlers identiques. Pour sa part, enfin, la République islamique de Mauritanie, malgré ses sept cents mille âmes, mais forte de sa position stratégique et de ses richesses en fer et en cuivre aux confins des territoires sahariens, a demandé, pour le début de 1961, sa souveraineté. On sait déjà que le Cameroun (4 millions d'habitants) et le Togo, (1 million d'habitants) ne sont plus sous tutelle de l'O.N.U. et de la France, le premier depuis janvier 1960, le second depuis le 27 avril.

Ainsi, on le voit, la carte de l'Afrique n'est pas facile à faire et il est prudent d'attendre quelque peu avant de la redessiner. D'autant qu'il est malaisé de présumer le statut de l'Algérie — porte des départements sahariens sur la Méditerranée. Et aussi parce que les jeunes Etats accédant à l'indépendance semblent avoir compris parfaitement la nécessité des regroupements économique-politiques, seuls susceptibles de constituer ces grands ensembles, aujourd'hui indispensables pour promouvoir le développement économique et industriel qui s'impose, et qui est rendu possible grâce à la coopération interafricaine et internationale dans une planification des besoins.

Car il ne faut pas confondre l'indépendance réelle avec le décor destiné à masquer les chaînes économiques qui asservissent tout autant — sinon plus sûrement — que le drapeau étranger flottant au mât de la place commune. C'est à partir de l'indépendance franche et loyale que peuvent se tisser solidement — dans la libre discussion entre Etats souverains — les liens d'entraide et de coopération indispensables pour assurer l'évolution des pays modernes vers le progrès humain.

B. Ad. BENOIST

L'HEURE DE VÉRITÉ

LA décision prise par les Etats de l'Entente d'accéder à leur indépendance avant toute négociation sur les modalités des accords à passer entre eux et la République Française va faire sonner l'heure de vérité.

Désormais les rapports entre les peuples d'Afrique et la France se situeront sur un pied de parfaite égalité juridique.

Dans ces conditions, saurons-nous conserver l'amitié de ces peuples d'expression française en pratiquant à leur égard une politique de réelle coopération, fondée sur l'esprit de solidarité qui doit animer les pays développés et pays sous-développés, montrant ainsi au monde la voie à suivre ou bien, au contraire, écoutant les partisans du « désengagement » en Afrique Noire, partisans qui se recrutent tant parmi les colonialistes désenchantés que les « européens » fervents et les financiers prudents, allons-nous monnayer notre aide au maximum pour conserver une clientèle internationale à l'O.N.U.? Et si, d'aventure, nous n'obtenions pas satisfaction sur ces points, allons-nous abandonner l'Afrique Noire à son sort?

Il semble bien, en effet, que ce sera, demain, le choix à faire et nous devons peser de toutes nos forces pour que triomphe la première solution, fidèles en cela à notre conception d'une France généreuse qui sait surmonter les déceptions de quelques-uns même lorsqu'elles sont fondées et elles ne le sont pas toutes.

Le développement économique

Depuis près d'un siècle, la colonisation française a pénétré l'Afrique Noire avec tout ce que cela comporte de succès et d'échecs, d'effets heureux et malheureux. Le bilan en a souvent été dressé, mais rarement avec objectivité : les uns voulant parer leur action de toutes les vertus, les autres niant systématiquement tous les effets bénéfiques. Le recul nécessaire faisant défaut, il est prématuré de vouloir établir un tel bilan. Ce qui, par contre, est urgent, c'est tenter d'établir avec des peuples dont les élites partagent avec nous les méthodes de pensée, la langue et les idéaux de justice et de liberté, des rapports fondés sur le respect de la dignité et la solidarité humaine.

Parvenus à l'indépendance politique, les Etats d'Afrique ont à affronter maintenant le formidable problème du développement. Pour le résoudre, ils doivent compter d'abord sur eux-mêmes certes, mais aussi sur l'aide indispensable des pays possédant en abondance techniciens et capitaux.

L'effort à accomplir sur eux-mêmes, la quasi totalité des dirigeants africains en est consciente, mais ce n'est pas le cas généralement des populations concernées; c'est pourquoi les régimes qui s'instaurent

ront auront généralement recours à des méthodes fort différentes de celles en vigueur dans les démocraties occidentales et s'appuieront sur des organisations de masse dont le style pourra s'apparenter avec

par G. GAVARRY

celui en vigueur dans les démocraties populaires. Au surplus, ces Etats utiliseront le plus souvent des techniques socialistes qui ont fait leurs preuves en matière de développement économique rapide.

Un sentiment d'injustice

Si le Gouvernement français, par réaction doctrinale, venait à cesser son aide ou l'assortir de conditions incompatibles avec les méthodes de développement choisies par ces Etats, ceux-ci se trouveraient contraints de rechercher d'autres partenaires qui s'en accommoderaient sans être pour autant les plus qualifiés à apporter une coopération que les ingénieurs, les professeurs, les médecins, les économistes français peuvent fort efficacement fournir.

La référence souvent faite au monde occidental, au camp des nations libres, à la conception latine ou anglo-saxonne de la démocratie ne constitue nullement un thème susceptible d'exalter les pays d'Afrique Noire. Pour une population dont les 9/10 au moins se trouvent au stade de l'économie traditionnelle avec tout ce que cela comporte sur le plan de la diffusion de la culture, des techniques de production, des niveaux de vie, de l'état sanitaire, de la scolarisation, cette référence n'a aucune signification. Quant à la population des villes, déjà intégrée dans une économie d'échanges, elle a une conscience beaucoup plus vive des inégalités entre elle et les européens qu'elle cotoie, qu'entre elle et les populations rurales. Cette constatation lui donne un sentiment d'injustice, un sentiment « d'exploitée » qui n'entraîne pas un courant naturel de sympathie vers celui considéré comme « l'exploiteur ».

Certes il convient de ne pas systématiser, ni de généraliser hâtivement; ce sentiment n'existe pas chez tous. Mais il existe en puissance et peut facilement être exploité par tel ou tel élément qui veut se constituer une clientèle électorale ou syndicale et qui n'hésitera pas, consciemment ou non, à aller de surcroît en surenchère.

Les gouvernements des Etats africains qui ont à lutter pour ne pas succomber à cette démagogie facile ne doivent pas, de surcroît, trouver dans leurs partenaires français des champions déclarés de l'an-

ticommunisme systématique, car, ce faisant, ils apporteraient de l'eau au moulin de cette opposition démagogique qui aurait beau jeu de dénoncer la complicité de leurs gouvernements avec les forces d'exploitation et leur trahison vis-à-vis des peuples du tiers monde.

Volonté de coopération

Manifester notre volonté de coopération sans exiger des Etats africains qu'ils adoptent telle ou telle voie de développement est une condition sine qua non de la durée des rapports entre la France et l'Afrique.

De même, il est essentiel de ne pas se comporter en partenaires jaloux, ombrageux des échanges que les pays africains sont susceptibles d'avoir avec telle ou telle puissance. Le désir des ces Etats d'entrer en contact avec d'autres pays que le nôtre constitue un phénomène naturel pour un pays qui sort de l'ère coloniale; il n'y a donc pas lieu de considérer ces désirs comme des manifestations d'hostilité à l'égard de la France; au surplus, si notre coopération et notre aide s'effectuent dans l'esprit que nous déclarons officiellement il n'y a aucun risque à ce que les jeunes Etats d'Afrique puissent les comparer à d'autres, au contraire.

Enfin, et surtout, l'arrêt de la guerre en Algérie constitue une condition indispensable au maintien des liens entre la France et l'Afrique. Si cette guerre devait se poursuivre il ne fait aucun doute que tous les Etats africains d'expression française, même les mieux disposés à notre égard, feront bloc au sein du groupe afro-asiatique, et s'associeront à toute nation condamnant la France à ce sujet, ce qui entraînerait « ipso facto » des réactions françaises de nature à compromettre définitivement les relations franco-africaines.

Après avoir réussi convenablement la délicate et nécessaire entreprise de décolonisation en Afrique Noire, la France saura-t-elle y montrer sa volonté de coopération avec tous les Etats qui cherchent leur voie de développement et comptent sur leurs amis français plus que sur aucun autre ou bien, renonçant à l'œuvre entreprise dès lors qu'elle n'est assortie ni d'intérêts immédiats pour quelques-uns ni de signes extérieurs de grandeur pour quelques autres, va-t-elle écouter les partisans égoïstes du « désengagement »?

Le P.S.U. doit faire clairement entendre sa voix dans ce débat, prendre une position sans équivoque sur l'aide à apporter aux pays du tiers Monde et entraîner derrière lui toutes les forces de gauche. Il se doit d'être à l'avant-garde de ce grand combat qui domine cette seconde moitié du XX^e siècle.

Eugène Aroneanu

NOTRE camarade Eugène Aroneanu n'est plus. Il est mort la semaine dernière, à 46 ans, d'un infarctus du myocarde. Les membres du P.S.U. sont au premier rang de ceux qui le pleurent aujourd'hui : Eugène Aroneanu avait en effet tenu à s'inscrire à la section du 9^e arrondissement, malgré les multiples obligations que ses compétences juridiques lui valaient sur le plan international.

Ayant consacré sa vie au combat antifasciste et démocratique, il mettait au service du P.S.U. son intelligence, son expérience et sa foi dans l'avenir du véritable socialisme.

Son père, un des leaders du Parti Socialiste Roumain, ayant été assassiné à l'âge de 39 ans par les fascistes, il devait s'attacher toute son existence à lutter pour son idéal de justice.

Depuis la fin de la guerre, Eugène Aroneanu travaillait avec acharnement à la recherche d'un système efficace de justice pénale internationale. Il a notamment publié Le crime contre l'humanité et La définition de l'agression, ouvrages qui font autorité dans les milieux juridiques internationaux.

Conseiller juridique français au Procès de Nuremberg, il participa également à la rédaction de la Charte Internationale des Droits de l'Homme. Eugène Aroneanu défendit toute sa vie avec le même désintéressement les causes qu'il estimait justes, qu'il s'agit de la lutte contre les nazis ou de la défense de Manolis Glezos. Il prit récemment position, lors de l'affaire Eichmann, pour la justice israélienne.

Sa mort a été profondément ressentie par tous ceux qui ont choisi de lutter pour l'idéal qu'il a défendu avec passion et intelligence.

Que sa mère, son fils et ses frères trouvent ici l'expression de nos condoléances émues.

VACANCES, MAIS...

LE Bureau National en accord avec l'Administration de T.S. a décidé d'arrêter la publication du journal pendant le mois d'août. Le numéro 17 sera daté du 3 septembre 1960.

Plusieurs raisons expliquent cette décision :

Notre situation financière est loin d'être brillante. Si de nombreux lecteurs nous ont adressé leur abonnement, trop peu ont apporté leur part à la souscription dont on peut constater par ailleurs le faible résultat.

Deuxièmement, notre réseau de diffusion n'est pas aujourd'hui suffisamment organisé pour assurer une vente importante pendant la période des congés ; ce qui est tout à fait compréhensible, car Tribune Socialiste n'en est encore qu'à son 16^e numéro et les méthodes de diffusion en vigueur dans les partis qui ont formé le P.S.U. étaient très différentes.

Le bilan de ces quatre mois de publication sera tiré pendant le mois d'août par l'administration et nous en informerons le Parti en temps opportun mais, à moins d'une catastrophe imprévisible, nous pouvons déjà dire qu'avant la fin de 1960 le nombre de pages de Tribune augmentera si certaines conditions, que nous précisons dès septembre, sont remplies.

En attendant nous insisterons sur les points suivants :

- chaque militant doit emporter avec lui quelques exemplaires de Tribune Socialiste pour le montrer aux amis et parents que les vacances donnent l'occasion de revoir ;

- chaque militant doit faire souscrire autour de lui tous ceux qu'il sait sympathisants de notre cause ;

- chaque militant doit se mettre en contact avec les militants des régions qu'il visite (voir la liste des responsables fédéraux ci-contre et provoquer la naissance de nouvelles sections en s'aidant du journal).

Et maintenant, nous vous souhaitons de bonnes vacances. Le travail qui nous attend à la rentrée est immense.

Aussi, dès le retour, c'est un devoir pour chacun de reprendre contact avec le responsable de la section qui aura reçu dans les premiers jours de septembre un document très utile à la diffusion de notre journal.

Jean ARTHUYS

N.B. - Sans modification de commande particulière, les envois de collections du N° 17 du 3 septembre se feront sur la base des envois de ce numéro-ci.

TRIBUNE SOCIALISTE

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Rédaction : 8, rue Henner, Paris-9^e.
Tél. PIG. 35-54

Administration : 54, Bd Garibaldi, Paris (15^e). Tél. SUP. 19-20-19-21.
Versements à Tribune Socialiste : C.C.P. 58-26-65

54, boul. Garibaldi, Paris (15^e)
L'exemplaire : 0,40 NF

Abonnement de soutien ..	30 NF
» 1 an	19 »
» 6 mois	10 »
» 3 mois	5 »
Etranger, 1 an	30 »
Par avion : Europe et Afrique du Nord	50 »
Par avion : autres pays ..	85 »

Pour tout changement d'adresse envoyer 0,50 NF en timbres-poste et la dernière bande.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

Prénom

Adresse

déclare souscrire un abonnement de :

Soutien	30 NF
Un an	19 NF
6 mois	10 NF
3 mois	5 NF

54, bd Garibaldi - PARIS (15^e) - C.C.P. 58-26-65

LA VIE DU PARTI

SOUSCRIPTION

NOUVELLE LISTE, EN NF

Huet (Ardèche) 5; Poirot (Vosges) 20; Piovesan (Grasse) 20; Sanjuan (Orléans) 5; Brichard (Orne) 10; Letue (Nantes) 25; Farhi (S.-et-O.) 3; Goin (Var) 10; Janodet (Clamart) 5; Carpentier (Clamart) 5; Rastoul (Clamart) 5; Grassous (Clamart) 5; Marcheteau (Clamart) 5; Brunetier (Clamart) 5; Delange (Clamart) 5; Petit Jean (Clamart) 5; Neveu (Clamart) 10; Moriceau (Ch.-Mme) 10; Roux (S.-Mme) 10; Le Guen (Calvados) 5; Couseran (Bordeaux) 6; Menant (L.-Atl.) 20; Cassan (Marseille) 30; Pene (Toulouse) 1; Section Nice-Ouest 10; Nedelec (Nantes) 30; Boucant (S.-et-M.) 5; Mouchet (S.-et-M.) 1; Mangard (Gironde) 5; Leneveu (L.-Atl.) 10; Monnier (Vendée) 1; Revuz (S.-et-O.) 17; Jezoin H. et G. (Vaucluse) 8; Gunon (Vaucluse) 5; Brahic (Vaucluse) 5; Charprier (Vaucluse) 3; Cornial (Vaucluse) 5; Delorme (Vaucluse) 5; Simon (Hte-G.) 10; X... (Hte-G.) 30; Corget (Paris) 10; Jospin

(Seine) 20; Trudelle (Seine) 30; Gourrut (Gers) 5; Audier (Oise) 15; Section St-Astier (Dordogne) 50; Alexandron (Charente) 20; Corbeille (P.-de-C.) 31; Doize (Charenton) 10; Boivin (Sceaux) 1; Arrighi (Hte-G.) 20; Vidalenc (Hérault) 5; Fabre (Var) 10; Faivre (P.-de-C.) 5; Billardey (B.-du-R.) 5; Bousrez (Oise) 30.

Total de la liste : 638 NF. Total des listes précédentes : 4.561,30 NF

Total : 5.199,30 NF

Et vous, avez-vous songé à donner au journal, à votre journal, une petite partie de vos dépenses quotidiennes de vacances ?

Notre souscription doit prendre une physionomie nouvelle : il n'est pas possible d'atteindre notre objectif, UN HEBDOMADAIRE DE 12 PAGES EN JANVIER 1961, si tous nos amis, militants et sympathisants, ne font pas l'effort qui s'impose.

LES FÉDÉRATIONS

Pour que, pendant vos vacances, vous puissiez garder le contact avec le P.S.U., nous vous communiquons ci-dessous l'adresse des secrétaires fédéraux ou des camarades qui les remplacent :

● **AIN** : Dr Dao Van Zu, à Lagnieu.

● **AISNE** : Jacques Lelong, 6, rue de l'Enfer, Laon.

● **ALGER** : Fernand Moschetti, Aéro Habitat, 118, bd du Telem, Alger.

● **ALLIER** : P. Lauxeris, rue Achille-Allier, Montluçon.

● **BASSES-ALPES** : F. Tardy, mairie de Thoard.

● **HAUTES-ALPES** : Ernest Jouglaud, 77, Cité de l'Adret, Gap.

● **ALPES-MARITIMES** : Pendant la période des vacances, une permanence sera ouverte tous les samedis à partir de 18 heures, au Café-Bar Terminus, avenue Thiers à Nice. Jusqu'à fin août, adresser la correspondance à Joseph Depetris, secrétaire fédéral adjoint, 12, rue Chauvain, Nice.

● **ARDECHE** : Isidore Chautard, 7, route des Mines, Privas.

● **ARDENNES** : Guy Desson, à Chardeny ; ou Jean Lambert, 8, place Briand, Fumay.

● **AUBE** : Jean Martin, 6, avenue des Martyrs de la Résistance, Troyes.

● **AUDE** : Aimé Huc, Domaine de l'Etang, Narbonne.

● **AVEYRON** : Dr Gabriel Granier, 61, bd de Verdun, St-Affrique.

● **BOUCHES-DU-RHONE** : Henri Wilson, 23, rue de la République, Marseille (2^e).

● **CALVADOS** : Claude Fouque, 32, rue de Stockholm, Colombelles.

● **CHARENTE** : en juillet : Lavergne, rue Marcel Pointeau à Angoulême ; en août : Javelaud, 132, rue de Montmoreau, Angoulême.

● **CHARENTE-MARITIME** : Dr Boucher à Pissany.

● **CHER** : Emilien Pelisset, 9, rue des Berliettes, Vierzon.

● **CORREZE** : Guy Delpit, 6, rue Henri Aupert, Brive.

● **CORSE** : Toussaint Marchionni, 21 bis, rue César Campinchi, Bastia.

● **COTES-DU-NORD** : Antoine Mazier, 6, rue Charbonnerie, Saint-Brieuc.

● **COU-D'OR** : Mlle J. Tourneux, 16, rue Marceau Dijon.

● **DORDOGNE** : Jardon, 207, route de Lyon, Périgueux.

● **DOUBS** : Georges Minazzi, 14, rue du Puits, Exincourt.

● **DROME** : Audureau, à Buis-les-Baronnies.

● **EURE** : Racape, maire de Lahaye, Malherbe.

● **EURE-ET-LOIR** : Jean Babin, 39, bd Kellermann, Châteaudun.

● **FINISTERE** : André Rouleau, 108, rue Glasgow, Brest ; ou Berlivet, 10, route de Couesnon, Brest.

● **GARD** : Jean Connillière, Agence du Midi-Libre, 20, rue Amiral Courbet, Nîmes.

● **HAUTE-GARONNE** : A. Montariol, 34, rue J. Claretie, Toulouse. (Toute la correspondance : Fédération PSU, 3, rue d'Aubuisson, Toulouse).

● **GERS** : Alexandre Baurens, maire de Valence-sur-Baise.

● **GIRONDE** : Marcel Blanc, Cercle Jean-Jaurès, 17, rue des Frères Bonies, Bordeaux.

● **HERAULT** : Emile Coulou, 11, rue Cavalerie, Montpellier.

● **ILLE-ET-VILAINE** : Le Coadic, rue Parmentier, Bat. A Esc. 5, Rennes.

● **INDRE** : Fernand Tessier, 36, rue Jean Lauron, Chateauroux.

● **INDRE-ET-LOIRE** : Pierre Audebert, Villa Pax, rue Nungesser et Coli, Saint-Symphorien.

● **ISERE** : Raymond Gensburger, 23, bd de l'Esplanade, Grenoble.

● **JURA** : Ferruccio Moro, 24, rue de Vallières, Lons-le-Saunier.

● **LANDES** : Pierre Cazaban, instituteur à Luxey.

● **LOIRE** : Marc Coste, 28, rue des Tilleuls, Saint-Etienne.

● **HAUTE-LOIRE** : Roger Holland, Chambon-sur-Lignon.

● **LOIRE-ATLANTIQUE** : Paul Richard, 36, avenue Henri-Bertrand, Nantes.

● **LOIRET** : Jean Lartigau, hameau de Marnogne à St-Jean-de-la-Ruelle.

● **LOT** : Marc Baudru, maire Gourdon.

● **LOT-ET-GARONNE** : Dr Vallois, maire de Laroque.

Billères, Pau. Août : Villecampe, 15, rue des Pyrénées, Nay.

● **HAUTES-PYRENEES** : Bayle à Azereix.

● **PYRENEES-ORIENTALES** : Yvan Peltier, 12 bis, Quai Nobel, Perpignan.

● **BAS-RHIN** : Pffirce, 16, rue Schneegans, Strasbourg-Meinan.

● **HAUT-RHIN** : Claude Genoud, 12, rue de la Concorde, Colmar.

● **RHONE** : Siège de la Fédération : 3, rue des Trois-Pierres, Lyon (7^e).

● **HAUTE-SAONE** : Simon Boyer, 39 bis, rue Jérôme, Vesoul.

● **SAONE-ET-LOIRE** : Dr Pierre Fernand Mazue, maire de Montceau-les-Mines (correspondance : Jacques Giffard, H.L.M. n° 1, rue Jean Longuet, Montceau-les-Mines).

● **SARthe** : Michel Lucas, 2, rue de l'Abbaye St-Vincent, Le Mans.

● **SAVOIE** : Gabriel Léotard, 34, bd Gambetta, Chambéry.

● **HAUTE-SAVOIE** : Henri Brifford, Bonneville. (Correspondance : André Nicoud, 4, rue des Acacias, Annemasse).

● **SEINE-ET-MARNE** : Dr Arbeltier, médecin-chef de l'hôpital de Coulommiers. (Correspondance : Ernest Debray, Montbrioux par Guérand).

● **SEINE-ET-OISE** : Roland Florian, 6, allée du Clos Mollé, Meudon. Siège de la Fédération : 17, rue de Chaligny, Paris (12^e).

● **DEUX-SEVRES** : Jacques Rey, rue Aliénor d'Aquitaine, Niort.

● **SOMME** : François Etienne, 5, avenue du Général Leclerc, Montdidier.

● **TARN** : Louis Cluzel, chemin de la Rachonne, Albi. Du 1er au 30 juillet : Pierre Gaudrey, 146, rue du Roc, Albi.

● **TARN-ET-GARONNE** : siège de la Fédération : 5, place Franklin-Roosevelt, Montauban.

● **Vaucluse** : Sablier, 82, av. Monclair, Avignon.

● **VAR** : Kamenenski, Quartier de la Fontone, Bormes.

● **VENDEE** : Wilfrid Goichon, 43, rue de la Marne, La Roche-sur-Yon.

● **Vienne** : Raoul Fournier, 42, rue de Rochereuil, Poitiers.

● **HAUTE-VIENNE** : Gilbert Duroulier, 116, rue Aristide-Briand, Limoges. Siège de la Fédération : 34, bd Victor-Hugo, Limoges.

● **VOSGES** : Maurice Poirot, Cleurie par Saint-Ame.

● **Yonne** : Michel Domont, 2, rue du Pont, Auxerre.

● **TERRITOIRE DE BELFORT** : Pierre Dantzer, rue Chateaudun, Belfort. Siège de la Fédération : Maison du Peuple, salle 14, Belfort.

HOMMAGE

A JEAN JAURÈS

Une délégation de la Commission Exécutive de la Seine se rendra le Samedi 30 juillet devant le café du Croissant, où fut assassiné Jean Jaurès, pour y déposer une gerbe à la mémoire de celui qui fut l'apôtre de la paix et l'un des plus grands penseurs du socialisme français.

Tous les militants désireux de s'associer à cet hommage sont invités à se réunir à 18 h. 30 très précises, à hauteur du 146 rue Montmartre.

● **LOZERE** : Henri Domergue, 8, avenue Georges Clemenceau, Mende. Du 1er au 30 juillet : Saint-Jean, Bararoux.

● **MAINE-ET-LOIRE** : Roger Secher, 24, rue Guitet, Angers.

● **MANCHE** : Gonnaud, instituteur à Montfarville. Du 1er au 31 juillet : Louis Rival, 169, rue du Bois, Tourlaville.

● **MARNE** : Henri Humblot, 12 bis, rue du Commandant Derrien, Chalons-sur-Marne.

● **HAUTE-MARNE** : Guy Charpentier, H.L.M., appartement 10, rue du Colonel Dubois, Wassy.

● **MEURTHE-ET-MOSELLE** : 19, rue Saint-Dizier, Nancy.

● **MEUSE** : Georges Pizaine, 1, rue du Moulin, Bar-le-Duc.

● **MORBIHAN** : R. Brigant, 47, rue Jules le Grand, Lorient.

● **MOSELLE** : Joseph Linder, 9, rue Maître Echevin, Metz-Queuleu.

● **NIEVRE** : jusqu'au 10 septembre : Francis Lazerges, H.L.M. Route de Fourchambault, Bat. 1, n° 165.

● **NORD** : René Fallas, 30, avenue du Colonel Driant, Lambersart.

● **OISE** : Berthe Fouchère, 67, rue Jean-Jaurès, Montataire.

● **ORNE** : Roland Poirier, 7, rue Javouhey, Alençon.

● **PAS-DE-CALAIS** : Albert Louis, 100, bd Basly, Lens.

● **PUY-DE-DOME** : Georges Servent, Les Horizons, rue des Plats, Clermont-Ferrand.

● **BASSES-PRENEES** : juillet : Boisson, 18, avenue de Lons,

Les jeunes et l'action d'entreprise

Nous avons reçu de notre camarade René Pilhes le texte ci-dessous, qui aborde le problème de l'action d'entreprise et surtout celui de l'arrivée des jeunes à la vie politique.

Le problème est réel. Pilhes décrit un cas particulier, celui d'une entreprise qu'il connaît, mais qui n'est absolument pas un cas isolé.

Il s'agit peut-être même d'un des problèmes les plus importants pour ce parti, et pour la vie démocratique tout court.

Le texte de Pilhes nous paraît donc pouvoir être l'origine de réflexions fort utiles, même si la solution qu'il propose n'apparaît pas à tous comme la solution unique.

J'AI intitulé mon propos « Action d'entreprise » ; néanmoins, pour vous y amener, je vais partir de bien loin. Dès le départ il importe d'éviter tout malentendu. Il n'est pas question ici, en tout cas pour le moment, d'une théorie de l'action d'entreprise. Pas même d'une apologie. Je ne serais sans doute pas qualifié pour le faire. Il s'agit de la description d'un phénomène dont les raisons d'être sont multiples.

La jeunesse commence à s'intéresser à la politique. Les jeunes paysans s'engagent résolument dans la voie syndicale et créent parfois des difficultés à leurs aînés. L'U.N.E.F. et les organisations du G.E.R.O.J.E.P. adoptent une attitude symptomatique. Et puis aussi il y a tous les autres jeunes qui maintenant travaillent, ne sont plus des étudiants, ne sont pas paysans, ni même ouvriers, mais simplement salariés. Cette jeunesse-là bouge, elle aussi, mais elle est désorganisée, et dans ce domaine le P.S.U. peut jouer un rôle décisif.

Premier point important au sujet de ces jeunes salariés : ils n'ont jamais fait de politique et ils ne savent rien. Il n'y a pas si longtemps, je discutais dans mon entreprise avec un collègue âgé comme moi de 26 ans, qui avait suivi exactement le même chemin que le mien : études de langues étrangères, service militaire de deux ans et demi en Algérie, puis recherche d'un emploi dans une entreprise commerciale. Tout de suite, il s'était heurté aux difficultés de la vie quotidienne, aux journées de travail, aux fins de mois difficiles. Au début,

il considérait la grève comme une « manœuvre communiste ». Au bout d'un an d'ancienneté, il était le premier à la faire. Au cours de notre discussion, il m'avait dit au sujet de Mendès-France : « L'Indochine, elle était perdue lorsqu'il est arrivé au pouvoir. Je ne lui reproche qu'une chose : Suez ». Je m'attachais alors à lui démontrer que la position de Mendès-France sur Suez pouvait quand même se défendre et il m'a jeté : « Pourquoi a-t-il envoyé des troupes ? »

Un peu interloqué, je répondais qu'il n'avait jamais envoyé de troupes, qu'il ne pouvait pas le faire, puisque de toute façon il n'était pas au pouvoir. Mon collègue croyait que le ministre français des Affaires étrangères au moment de Suez était Mendès-France !

Il parle trois langues et n'est pas plus bête qu'un autre. Il est aujourd'hui sur le point d'adhérer au « groupe provisoire d'entreprise d'Air France », provisoire parce que nous espérons bientôt constituer une section.

L'anecdote est authentique et significative. Il va sans dire que ce garçon n'a pas la moindre notion de la société sans classes ou du marxisme sous quelque forme que ce soit. Il réalise en tout cas que, pendant deux ans et demi d'Algérie, il a perdu son temps et il songe alors avec colère à ceux de ses camarades qui y ont été stupidement sacrifiés. De même, maintenant directement exploité, ce n'est pas sans quelque amertume qu'il voit les milliards fondre au soleil pour la « force de frappe » alors qu'on lui refuse des primes de 20 NF par mois.

Il pense alors aux étudiants à qui l'on supprime leur budget. De fil en aiguille, et sans culture politique aucune, il se retrouve dans l'opposition avec un parti nouveau en qui il place ses espoirs.

Une jeunesse disponible

Le problème algérien n'est pas encore terminé et les forces qui comptent l'utiliser pour s'emparer du pouvoir sont elles aussi engagées dans cette « course aux jeunes ». Le P.S.U. doit remporter cette course parce qu'il a les meilleurs atouts pour le faire. Le Parti Communiste, aux yeux de ces nouveaux venus, fait figure de mythe, toujours équivoque, lourde machine à la solde du Parti Communiste Soviétique. Le véritable danger se situe à droite, où le « Para » est séduisant.

Ces jeunes, du fait même qu'ils ignorent tout de la politique, passent sans transition de la méfiance à l'enthousiasme; cette méfiance, on ne peut la vaincre que si des liens solides de camaraderie, de vie commune sur le même lieu de travail sont établis. Cette jeunesse salariée ne peut faire son entrée dans la politique que par la porte de l'entreprise. Ils discuteront avec des gens qu'ils connaissent, qu'ils voient tous les jours, et pas à pas ils approcheront le Socialisme. Tels qu'ils sont, plongés du jour au lendemain dans une section locale rompue aux discussions politiques, ils ne tarderont pas à se sentir étrangers. J'ai à ma disposition un exemple de ce genre : un camarade que j'avais adressé à une section locale, et qui a failli démissionner.

Je tiens à souligner que je limite mon propos au seul secteur des salariés, des entreprises publiques, semi-publiques, ou privées. Ces entreprises voient arriver quantité de jeunes à la recherche d'un emploi, tous inexpérimentés, tous favorables au parti, mais qu'il ne faut pas brusquer.

Les camarades d'Air France vont prochainement se réunir et discuter « Marxisme » et « Socialisme ». L'un de nous introduira le débat, pour le reste on verra bien. Chacun donnera son avis, mais comme nous n'en avons pas plus les uns que les autres, hormis quelques exceptions, nous serons quand même à notre aise. Il n'en reste pas moins que sortis de là, tous seront à la pointe du combat, le combat du Parti, et dont l'enjeu n'est pas autre chose que la sauvegarde de l'avenir.

Pour le moment tous ces jeunes sont sensibilisés par le problème algérien. Au fur et à mesure qu'on a l'air de s'acheminer vers une solution, ils voient se dresser devant eux les obstacles avec leurs vrais visages. Ils sont maintenant contre une guerre qui leur paraît absurde, injustifiée, lourde de conséquences.

De sourde qu'elle était, la rumeur s'amplifie et risque de devenir assourdissante. Les jeunes salariés comprennent pour l'instant qu'il faut faire face aux forces de guerre, mais ils ne comprennent que plus tard que cette attitude s'insère dans un contexte beaucoup plus large. Ils comprendront beaucoup plus tard que l'opposition à la guerre d'Algérie, c'est finalement la négation de la société qui tolère qu'on la fasse.

On voit que le parti a du pain sur la planche. Devant toute cette jeunesse disponible, la meilleure antichambre d'un véritable parti socialiste ne serait-elle pas la section d'entreprise ?

René PILHES

LE DROIT AU LOGEMENT

LES quelques trois cents délégués qui ont participé au congrès de la Confédération Nationale des locataires à Metz, ont pris une décision importante : celle d'organiser l'action en portant les questions du logement devant l'opinion publique.

Cette résolution est d'importance. Trop souvent en effet le problème du logement est considéré comme un problème mineur. Les besoins, les résultats de la politique gouvernementale sont mal connus. La situation réelle de l'habitat ancien est ignorée. Le locataire H.L.M. est quelquefois considéré comme un privilégié par ceux qui n'ont pas de logement stable ou décent et qui comprennent mal, que pourvu enfin d'un appartement normal, il puisse encore revendiquer.

C'est que le logement est un domaine où il est relativement facile pour le pouvoir établi d'abuser l'opinion. Des réalisations spectaculaires — mais limitées — soigneusement montées en épingle, les gros titres — optimistes — de la grande presse, les déclarations encourageantes des discours dominicaux, l'ignorance où est tenue volontairement le grand public des données exactes et des besoins immédiats et futurs permettent cet escamotage.

L'initiative prise par le congrès de la C.N.L. est donc capitale. En décidant le lancement d'une campagne d'action qui ne peut qu'être aussi d'information, les délégués ont marqué leur volonté de faire du combat pour le logement — résumé par la formule LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS — un combat populaire.

Il y a une solidarité réelle entre toutes les classes populaires de la nation : ceux qui ne sont pas logés, ou qui le sont mal doivent conquérir un toit; ceux qui ont eu la chance d'obtenir ce bien convoité et rare doivent le défendre. Et ces derniers doivent aussi avoir pour objectif d'assurer l'« avenir-logement » de leurs enfants.

Actuellement trois problèmes sont à l'ordre du jour. Il y a tout d'abord l'action contre le droit commun, c'est-à-dire contre la « liberté des prix » en matière de loyers. Adrien Huzard, président de la C.N.L. devait bien définir ce danger : « Le droit commun, c'est le droit absolu du propriétaire d'user et d'abuser de sa chose, comme le dit si bien le code civil napoléonien. C'est une mesure antisociale ne tenant absolument pas compte des intérêts des familles qui n'ont que leur travail pour vivre. La liberté du contrat, c'est en réalité la porte ouverte aux prix exorbitants, l'encouragement au pas de porte, l'absence de toute garantie pour le maintien dans les lieux. » C'est en définitive le droit pour le propriétaire d'exploiter sans limitation son locataire, ce qui compte tenu de la pénurie conduirait à un véritable marché noir.

H. L. M. LOCATIVES

C'est ensuite l'augmentation constante des loyers H.L.M., intervenant préalablement à toute réforme véritable de l'allocation-logement. Les loyers chers conduisent déjà depuis longtemps des familles à abandonner leur logement H.L.M. faute de pouvoir acquitter le prix du loyer, ou encore à refuser tout simplement l'attribution en raison de la modicité de leurs ressources.

C'est enfin la construction d'un nombre suffisant de logements H.L.M. locatives en un plan décennal portant sur trois millions d'appartements. Déjà, comme à Brest, des manifestations de rues ont rassemblé des centaines de familles contre les augmentations de loyers. De multiples réunions ont déjà eu lieu au sein des cités.

Cette action doit s'amplifier au cours des prochaines semaines. Mais pour qu'elle soit efficace, elle doit être conduite et menée dans le cadre de l'unité d'action avec les syndicats ouvriers, les associations familiales ouvrières, les partis de gauche.

Les militants du P.S.U. pour leur part, seront présents dans cette bataille pour LE DROIT AU LOGEMENT.

Lucien ROUX

Louis HOUDEVILLE.

MORT DE DEUX FRÈRES ENNEMIS

LE hasard a voulu qu'à quelques jours de distance, disparaissent deux militants du syndicalisme français, tous deux exemplaires, malgré les voies divergentes qu'ils suivirent. Pierre Monatte comme Gaston Monmousseau venaient du syndicalisme révolutionnaire. En commun, ils avaient une honnêteté certaine, un attachement à la tradition révolutionnaire du mouvement ouvrier de ce pays. Mais l'action, les conceptions de lutte, la division du prolétariat, devaient en faire des frères ennemis.

xxx

Pierre Monatte, militant de la fédération du Livre, était, déjà avant 1914, un des militants importants de la C.G.T. Il participa à la lutte contre la guerre et après le déclenchement de celle-ci, refusa « l'union sacrée », ce qui lui valut de perdre sa responsabilité syndicale et d'être envoyé en première ligne. Là, il garda le contact avec les syndicalistes pacifistes et fut de ceux pour qui octobre 1917 annonça l'espoir d'une révolution sociale mondiale. Ainsi il participa à la fondation du Comité pour la troisième Internationale et apparut comme un des leaders de la gauche du communisme français. Mais très vite, il s'opposa à la ligne qu'imposait l'Internationale. La liquidation des tendances du parti bolchevick, les débuts de la lutte antitrotzkyste lui semblaient marquer un recul. De plus, il acceptait difficilement la subordination des partis communistes des différents pays au Komintern qui dominait en fait la sec-

tion russe. Enfin, il restait très attaché à l'indépendance du syndicalisme. Le P.C. l'exclut en 1924.

Dès lors, il prôna un retour aux traditions anarcho-syndicalistes. Il soutint, dans les années 1930, les militants qui tentaient de reconstituer l'unité syndicale. Après la seconde guerre mondiale, il appuya — bien que par discipline il restât à la C.G.T. — la fondation de Force Ouvrière qu'il espérait voir devenir la centrale révolutionnaire. Déçu, peut-être un peu découragé, il s'était retiré de la vie syndicale qu'il analysait pourtant régulièrement dans la « Révolution prolétarienne », revue qu'il avait fondée en 1925. Il avait déjà, en 1909, fondé une autre revue « La Vie ouvrière », qu'il axa sur la lutte contre la guerre. Après 1918, il en confia la direction à son camarade Gaston Monmousseau qui en fit d'abord l'organe communiste syndical, puis l'organe de la C.G.T. Il avait d'ailleurs pu constater que son nom avait été « oublié » lors de la célébration du cinquantième anniversaire de la V.O. Il fut un militant extrêmement courageux et son activité lui valut d'être arrêté en 1920.

xxx

Gaston Monmousseau eut, durant quelques années, une vie parallèle à celle de Monatte. Cheminot, il défendait à la C.G.T. les positions anarcho-syndicalistes. Il fut, après la guerre, un des dirigeants de la minorité révolutionnaire de la centrale et, comme Monatte, dut aller en prison en 1920. En 1921, il participa à la fondation

de la C.G.T.U. Après avoir essayé, avec Pierre Semard, de concilier communistes et syndicalistes révolutionnaires, il adhère au P.C. en 1925. A partir de ce moment, sa vie se confond avec l'histoire de son parti. Député communiste en 1936, il est membre, en 1944, de l'Assemblée consultative. Il dirigeait depuis 1921 la « Vie Ouvrière » et était, depuis la Libération, membre du Bureau Confédéral.

Sa vie est une succession de luttes dures. Secrétaire de la Fédération des cheminots en 1920, il est révoqué et arrêté à la suite des grandes grèves. Il est arrêté à nouveau en 1923 à la suite des actions menées contre l'occupation de la Ruhr et en 1925 à cause de la campagne contre la guerre du Rif. En 1939, quand le parti communiste est mis hors-la-loi, il entre dans la clandestinité et ne réapparaît qu'après la Libération. Le combat qu'il mène en tant que communiste ne paraît pas soulever chez lui de problèmes graves. Il reste au long des années un militant discipliné et courageux. Cela l'amène en 1945 à prononcer devant une assemblée de militants, la célèbre formule « La grève est l'arme des trusts et des ennemis de la classe ouvrière ». Pittoresque avec sa moustache à la gauloise, il a été extrêmement populaire parmi les adhérents de la C.G.T. On lui doit un certain nombre de chroniques, écrites dans un ton familier, sous le pseudonyme de Jean Brécot. Malgré un simplisme voulu, il savait y être convaincant.

QUI SÈME LE VENT...

La tempête congolaise

fait mesurer à la Belgique la "sagesse des Nations"

par Jean MONTESCOT

Les dramatiques événements qui marquent l'accession du Congo ex-belge à l'indépendance ont brusquement attiré l'attention du monde entier sur l'un des pays africains où s'est prolongé le plus longtemps, anachroniquement, le colonialisme à l'état pur.

On a pu lire à ce propos dans la presse française — y compris dans des journaux où l'on déplorait naguère la « folle démagogie socialiste » à l'égard des peuples d'Outre-mer — des articles critiquant sévèrement l'administration belge, sa doctrine et ses méthodes. Mais il s'agissait le plus souvent, soit de constatations récentes, soit même de doléances recueillies sur place au cours des journées qui ont immédiatement précédé l'entrée en vigueur de l'indépendance.

En fait, il faut remonter beaucoup plus loin. Ce sont des fautes, des erreurs — elles méritent aujourd'hui le nom de crimes — accumulées depuis plus d'un demi-siècle, qui expliquent la situation explosive du Congo actuel : le brutal déchainement de haine qui a conduit les Congolais aux effroyables violences que l'on sait ; la navrante incapacité d'un Gouvernement livré à lui-même, ne disposant ni de cadres ni d'élites, et que déchire la soudaine résurgence de querelles tribales ; l'inaptitude du peuple congolais à user de la « majorité » qui vient de lui être reconnue par le concert des nations majeures ; l'affligeant spectacle de cette jeune république contrainte, par la force des choses, à provoquer elle-même l'internationalisation de la crise faute de la pouvoir résoudre en faisant appel aux seules forces nationales.

Parce que les causes de ce drame sont anciennes, parce que l'on doit, pour les bien comprendre, s'accorder un peu de recul, nous avons ouvert et feuilleté, après plus de dix années, un vieux carnet de route sur les feuillets duquel, à l'occasion d'un reportage en Afrique Equatoriale — française et belge — des notes avaient été jetées au jour le jour.

Elles revêtent aujourd'hui une cruelle actualité. Nous en publions ici quelques-unes, choisies parmi les plus topiques.

Que nos amis belges — ceux qui n'ont cessé de combattre leurs propres colonialistes comme nous combattons les nôtres — n'y voient, de notre part, aucun désir chauvin de critiquer le voisin. Qu'ils n'évoquent pas la paille et la poutre... Même si aujourd'hui, sur les bords du Congo, un homme blanc peut être plus fier d'être Français que Belge, cela ne veut pas dire que nous n'ayons conscience du sérieux coup de balai à donner devant notre propre porte.

Mais on peut tirer d'utiles leçons — profitables pour tous — des difficultés que vaut au petit-fils de Léopold le « Congo de Grand-Papa », sans oublier pour autant ce boulet que nous trainons et qui a nom « l'Algérie de Papa ».

Léopoldville... 1949.

Dès le premier contact avec les plus hauts fonctionnaires du Congo Belge, — y compris le plus haut — on découvre une terminologie qui surprend, après un séjour « de l'autre côté du pool » : il n'est question que des « tuteurs » — les Belges — et des « pupilles » — les Congolais.

On se croirait transporté chez un notaire balzacien.

Au Congo Belge, les blancs « gardent leurs distances » — ou, comme l'on dit ici volontiers « savent se tenir à leur place ». Cela se traduit par des mesures de ségrégation qui évoquent le sud des Etats-Unis. Impression qui s'impose d'autant plus que la silhouette des bateaux qui naviguent sur le Congo ou l'Oubangui rappelle celle, classique, des bateaux du Mississippi. Et ici comme là-bas,

deux emplacements distincts : « Européens » - « Africains ». Même sur les vedettes qui traversent le pool et font la navette entre « Léo » et « Brazza ».

Dîner chez un fonctionnaire du Gouvernement général. Après le dîner :

— Excusez-moi, il faut que j'aille viser le laissez-passer de mon cuisinier.

— ?...
— Oui... Passé une certaine heure, les Africains n'ont plus le droit de circuler dans la ville européenne — à moins d'avoir un laissez-passer en règle.

Le planteur qui me fait visiter son exploitation agricole modèle a un sursaut de vertueuse indignation :



L'avion des paras belges : Belgique-Congo ou Congo-Belgique ?

— On vous dira peut-être que nous frappons les noirs. C'est une calomnie. Je suis ici depuis trente ans et je n'ai jamais levé la main sur un Africain. Quand je soupçonne mon boy d'avoir volé quelques denrées alimentaires à l'office — ils sont chapeardeurs comme des singes, savez-vous ! — je l'envoie à l'administrateur avec un mot cacheté. Et c'est l'administrateur qui lui fait donner cinquante coups de bâton.

— Nous ne vous pardonnerons jamais d'avoir rompu la solidarité des blancs... Le choix d'un nègre comme gouverneur général à Brazza a sonné le glas de la présence européenne en Afrique. Bien sûr, Eboué était originaire des Iles... Mais allez le faire comprendre aux Africains !

Lu dans La Voix du Congolais, revue éditée par le gouvernement général mais officiellement rédigée par des Africains — soigneusement choisis :

« Notre pays se développe harmonieusement sous la sage direction de nos Tuteurs (1) que le monde entier se plaît à louer et à admirer. »

L'histoire que l'on raconte à Léopoldville :

— Les Français ont voulu faire voter les Africains... Savez-vous ce qui s'est passé, dans un bureau de vote du Tchad ? L'administrateur ne voyait pas ressortir un Sara qui avait refermé sur lui depuis cinq bonnes minutes le rideau de l'isoloir... Il l'appelle — rien. Enfin il se décide, tant pis pour le secret du vote, à aller voir. Le Sara avait retiré son pagne et attendait, tout nu, dans l'isoloir.

— Quoi ?
— Tiens... la douche, pardi !

Il n'existe, au Congo belge, aucun établissement d'enseignement qui ne soit confessionnel.

Le monopole des missions est absolu. Monopole de droit ? de fait ? Qu'importe... monopole, et c'est assez. Aucun enfant noir ne peut, au Congo belge, dépasser le niveau du certificat d'études primaires. Ni études secondaires — ni, a fortiori, enseignement supérieur.

— Mais s'ils vont en Belgique, direz-vous ?
— Non.

— Le Gouvernement général ne néglige pas les loisirs des Africains : un gros effort est fait notamment pour multiplier, jusque dans la brousse, avec des équipes intéressantes, les séances de cinéma.

— Et malgré le faible niveau auquel vous entretenez leur développement intellectuel et leurs connaissances, ils peuvent suivre tous les films ?

— Tous les films ? Vous êtes fou ! Les programmes destinés aux Africains sont spécialement étudiés par une commission de censure. Ce sont des programmes éducatifs.

— Enfants ?
— Exactement.

— Alors, au Congo belge, pas d'élections, pas de droit de vote pour les Africains ?

— Ne parlez pas de malheur !
— Pas d'organismes représentatifs, même à l'échelon communal...

— Mais si. Nous avons des organismes consultatifs, dans lesquels tout le monde est représenté.

— Même les Africains ?
— Même les Africains.
— Et les Africains qui siègent dans ces organismes sont...

— Non, vous n'avez pas compris : les Africains y sont représentés, mais généralement par des colons européens qui connaissent bien leurs problèmes. Mieux qu'eux, soyez-en sûr.

— En somme la terminologie est valable : il s'agit bien de tuteurs et de pupilles. Mais comme il arrive parfois, le tuteur n'a nulle hâte de voir ses pupilles atteindre leur majorité : il lui faudrait rendre des comptes et résigner sa tutelle.

Aussi se propose-t-il de réclamer la prorogation de son mandat en alléguant une déficience mentale — qui n'est, en fait, qu'une ignorance, un infantilisme, délibérément entretenus. Quant au patrimoine, il va sans dire qu'il est habilement géré — et que les pupilles sont nourris et logés... ou presque. Cependant que le tuteur s'enrichit.

— Vous faites du mélodrame.
— Dans mélodrame, il y a « drame »...

(1) La majuscule figurait dans le texte.